

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres le trente et un mars précédent par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président.

Conseillers en exercice : 28

Présents : 28

MMES, MM. Jean-Marc ALEMANY, Grégory BAERT, Pierre BARRUCAND, Leslie BIBOLLET, Sébastien BRIAND, Sébastien CHALLAMEL, Mireille CHAPUS, Claude CHARBONNIER, Stéphane CHAUSSON, Pascal CHEVALLEREAU, Claude COLLOMB-PATTON, Yannick DEFRENNE, Bruno DUMEIGNIL, Benjamin FAVRE-BONVIN, Hélène FAVRE BONVIN, Gérard FOURNIER-BIDOZ, Rémi FRADIN, Sophie GRESILLON, Serge HUDRY, Catherine MANIGLIER, Marc MISSILLIER, Franck PACCARD, Sonia PAPAZIAN, Aurélia PETER, Christine RUFFON, Didier THEVENET, Gaëlle VERJUS, Brigitte VULLIET

Secrétaire de séance : M. Rémi FRADIN

DEL2026-038 – INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET ELECTION DU PRESIDENT

Vu les articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2025-02259 du 29 septembre 2025 constatant le nombre et la répartition de sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, à l'occasion du renouvellement général de conseils municipaux de mars 2026 ;

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, en sa qualité de doyen d'âge.

Il a procédé à l'appel nominal des 28 membres du Conseil et les a déclaré installés dans leurs fonctions de Conseillers communautaires.

Monsieur Rémi FRADIN a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil communautaire.

M. Gérard FOURNIER-BIDOZ a ensuite invité le Conseil communautaire à procéder à l'élection du président.

Il a rappelé qu'en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Messieurs Stéphane CHAUSSON et Marc MISSILLIER.

Il a été procédé au scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	28
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	9
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
- Nombre de suffrages exprimés	19
- Majorité absolue	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	18	Dix-huit
M. Sébastien BRIAND	1	Un

- Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ a été proclamé Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et a été immédiatement installé.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Rémi FRADIN



Délibération transmise en Préfecture le 9 avril 2026
Publiée le 9 avril 2026

DÉPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

EPCI :

ARRONDISSEMENT

ANNECY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THONES

Élection des membres du bureau (Président, des vice-présidents et autres membres)

Effectif du conseil communautaire

28

Nombre de conseillers en exercice

28

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à vingt heures, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT).

Étaient présents les Conseillers communautaires ou les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

ALEMANY Jean-Marc	BAERT Grégory	BARRUCAND Pierre
BIBOLLET Leslie	BRIAND Sébastien	CHALLAMEL Sébastien
CHAPUS Mireille	CHARBONNIER Claude	CHAUSSON Stéphane
CHEVALLEREAU Pascal	COLLOMB-PATTON Claude	DEFRENNE Yannick
DUMEIGNIL Bruno	FAVRE BONVIN Héléne	FAVRE-BONVIN Benjamin
FOURNIER-BIDOZ Gérard	FRADIN Rémi	GRESILLON Sophie
HUDRY Serge	MANIGLIER Catherine	MISSILLIER Marc
PACCARD Franck	PAPAZIAN Sonia	PETER Aurélia
RUFFON Christine	THEVENET Didier	VERJUS Gaëlle
VULLIET Brigitte		

Absents¹ : néant

1. Installation des conseillers communautaires ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, en sa qualité de doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Rémi FRADIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 28 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

M. Stéphane CHAUSSON

M. Marc MISSILLIER

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire ou délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire ou délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers ou délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 19
- f. Majorité absolue ² 15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	18	Dix-huit
M. Sébastien BRIAND	1	Un

2.5. Proclamation de l'élection du président

M. Gérard FOURNIER-BIDOZ a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

La président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 7 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 7 le nombre des vice-présidents du conseil.

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 25
f. Majorité absolue ⁴ 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Claude COLLOMB-PATTON	25	Vingt-cinq

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Claude COLLOMB-PATTON a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 26
f. Majorité absolue ⁴ 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Didier THEVENET	26	Vingt-six

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. Didier THEVENET a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 27
f. Majorité absolue ⁴ 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Sébastien BRIAND	27	Vingt-sept

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Sébastien BRIAND été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 25
f. Majorité absolue ⁴ 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Hélène FAVRE BONVIN	25	Vingt-cinq

3.4.2 . Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Madame Héliène FAVRE BONVIN a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 22
- f. Majorité absolue ⁴ 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Pierre BARRUCAND	22	Vingt-deux

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Pierre BARRUCAND a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 20
- f. Majorité absolue ⁴ 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Stéphane CHAUSSON	20	Vingt

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Stéphane CHAUSSON a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 25
- f. Majorité absolue ⁴ 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Claude CHARBONNIER	23	Vingt-trois
M. Rémi FRADIN	2	Deux

3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. Claude CHARBONNIER a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

3.8. Élection du conseiller délégué n° 1

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 27
- f. Majorité absolue ⁴ 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Bruno DUMEIGNIL	27	Vingt-sept

3.8.2. Proclamation de l'élection du conseiller délégué n°1

Monsieur Bruno DUMEIGNIL a été proclamé conseiller délégué et immédiatement installé.

3.9. Élection du conseiller délégué n° 2

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 27
- f. Majorité absolue ⁴ 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Franck PACCARD	27	Vingt-sept

3.9.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2

Monsieur Franck PACCARD a été proclamé conseiller délégué et immédiatement installé.

3.10. Élection du membre du bureau n° 3

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 25
- f. Majorité absolue ⁴ 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Yannick DEFRENNE	25	Vingt-cinq

3.10.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°3

Monsieur Yannick DEFRENNE a été proclamé conseiller délégué et immédiatement installé.

3.11. Élection du conseiller délégué n° 4

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 28
- f. Majorité absolue ⁴ 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Pascal CHEVALLEREAU	28	Vingt-huit

3.11.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°4

Monsieur Pascal CHEVALLEREAU a été proclamé conseiller délégué et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ³

Néant

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 7 avril 2026, à 22 heures 04, en double exemplaire ⁴ a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

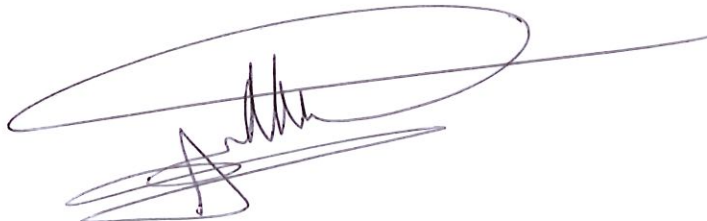
Le président (ou son remplaçant),

Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé,

Le secrétaire,



Les assesseurs,



³ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

<i>Département</i> Haute-Savoie (74)	<i>EPCI</i> Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT)	
<i>Arrondissement :</i> Annecy	FEUILLE DE PROCLAMATION Annexée au procès-verbal de l'élection NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre du tableau)	
<i>Effectif légal du Conseil Communautaire :</i> 28		
<i>Nombre de conseillers en exercice :</i> 28		

Qualité (M. ou Mme)	NOM et Prénom	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Monsieur	FOURNIER-BIDOZ Gérard	Président	18
Monsieur	COLLOMB-PATTON Claude	1 ^{er} Vice-Président	25
Monsieur	THEVENET Didier	2 ^{ème} Vice-Président	26
Monsieur	BRIAND Sébastien	3 ^{ème} Vice-Président	27
Madame	FAVRE BONVIN Hélène	4 ^{ème} Vice-Présidente	25
Monsieur	BARRUCAND Pierre	5 ^{ème} Vice-Président	22
Monsieur	CHAUSSON Stéphane	6 ^{ème} Vice-Président	20
Monsieur	CHARBONNIER Claude	7 ^{ème} Vice-Président	23
Monsieur	DUMEIGNIL Bruno	Conseiller délégué	27
Monsieur	PACCARD Franck	Conseiller délégué	27
Monsieur	DEFRENNE Yannick	Conseiller délégué	25
Monsieur	CHEVALLEREAU Pascal	Conseiller délégué	28

Fait à Thônes, le 7 avril 2026

Le président,



Le secrétaire,



Les assesseurs,



